



SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

BSEDS (bilan de santé de la sixième année) Compte rendu de l'audience SNUDI FO 35 / DASEN 35

Suite aux nombreuses réactions de collègues, notamment directeurs d'écoles, à propos de l'organisation des bilans de santé pour les élèves de 5-6 ans, le SNUDI FO 35 avait, dans un premier temps écrit à M. BESSOL, Directeur des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'Ille et Vilaine, puis lui avait demandé audience, audience qui s'est tenue le mercredi 28 novembre 2012 à l'Inspection Académique, en présence de M. BESSOL, de M. ROUSSEAU, IEN Adjoint chargé du premier degré, de Mme MISMAQUE, IEN chargée de mission pour le pré-élémentaire, et du Docteur DELEFOSSE, médecin conseillère technique départementale.

Le SNUDI FO a d'abord rappelé le contexte général de délabrement de la médecine scolaire, en remettant aux représentants de l'administration présents le courrier que le secrétaire national de la FNEC FP FO a adressé au Ministre de l'Éducation Nationale à ce sujet.

Pour ce qui est de l'organisation du bilan de santé dans le département, le SNUDI FO a insisté sur trois points :

- l'exaspération des collègues directeurs qui se voient imposer, dans des délais très courts, une nouvelle tâche, relativement lourde, alors qu'ils manquent déjà de temps
- le coût, non négligeable, engendré par l'impression des dossiers sur le budget des écoles, qui est très contraint
- une interrogation de nombreux collègues quant à la passation des tests : n'est-ce pas plutôt aux professionnels de la santé scolaire que revient cette mission ?

Par ailleurs, le SNUDI FO a rappelé la nécessité que tous les enfants concernés par ce bilan soient vus par un médecin scolaire.

L'administration ne peut nier la réalité du manque de moyens dédiés à la médecine scolaire. Le mode d'organisation choisie est donc une adaptation à cette pénurie. Il s'agit de trouver un moyen qui permette, de manière harmonisée sur tout le département, de récolter les informations nécessaires aux CMS (Centres de Médecine Scolaire) pour remplir leurs missions.

Le dossier est donc conçu comme un outil de liaison, le plus synthétique possible, qui croisé avec d'autres renseignements (parents, PMI), permettra un repérage des élèves pour lesquels on peut prédire des troubles des apprentissages, élèves qui seront vus par le médecin scolaire. Tous les élèves seront par ailleurs vus par une infirmière scolaire, ce qui n'était pas nécessairement le cas précédemment sur tout le département.

Le DASEN a dit entendre l'exaspération des directeurs, entendre le fait que certaines écoles puissent avoir des difficultés budgétaires. En revanche, pour la passation des tests graphomoteurs, et le renseignement de la fiche repérage enseignant (langage), il estime que cela fait partie du métier et participe notamment de la connaissance que les enseignants doivent avoir de leurs élèves.

Pour répondre précisément à nos demandes :

1. Il est prêt à accorder un délai supplémentaire pour permettre la remontée des informations.
2. Il est prêt à intervenir, par l'intermédiaire des IEN, auprès des municipalités pour les écoles qui rencontreraient d'importants problèmes de budget de fonctionnement.
3. Il n'a pas les moyens d'organiser la visite par un médecin scolaire de tous les enfants de 6 ans du département. En revanche, ils verront tous une infirmière scolaire. Le dispositif étant harmonisé, il n'y aura plus de disparité de traitement dans le département.

Ces réponses ne sont bien sûr pas satisfaisantes. C'est bien la question des moyens qui est fondamentale. Le ministère de l'Éducation Nationale qui comptait 1405 médecins en 2010, n'en a plus que 1274 en 2012. Pour que toutes les missions de la médecine scolaire soient remplies, il faudra opérer le recrutement des personnels sous statuts, médecins et infirmières, nécessaires. Cela passera la une véritable revalorisation indiciaire de ces corps.